



**APPEL A LA MOBILISATION  
CONVOCATION EN CONCILIATION  
AU TRIBUNAL DU CHAMBON-FEUGEROLLES  
(SAISIE des rémunérations PAR LA SOCIETE LIMAGRAIN)  
LUNDI 11 Décembre 2006 à 9 Heures  
Tribunal d'Instance Rue Michelet 42500 Le Chambon Feugerolles**

Suite à la destruction de parcelles de maïs transgénique à Nonette, dans le Puy de Dôme par un groupe de 400 citoyens, 12 des 15 personnes interpellées ont été condamnées le 04 novembre 2005 par le Tribunal de Clermont-Ferrand à environ 17 000 euros de dommages et intérêts pour préjudice moral à verser à Méristem et Limagrain et un mois de prison avec sursis (3 ont été relaxés pour vice de forme)

*Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, par jugement du 4 mai 2006 a prononcé l'annulation des autorisations d'essais de cultures d'OGM médicamenteux menés dans le Puy-de-Dôme en 2005 par la société Meristem Therapeutics.*

Depuis, malgré diverses pressions, tous les 15 ont continué à refuser de payer. Les 15 ont pris collectivement la décision de continuer à résister.

Monique Burnichon l'une d'entre eux, est convoquée **le 11 décembre 2006 à 9 heures 30** au Tribunal du Chambon-Feugerolles dans le cadre d'une convocation en conciliation (**une demande de saisie de ses rémunérations** a été formée à son encontre par LIMAGRAIN SCA).

Nous appelons à la mobilisation tout citoyen, tout militant syndical, associatif, politique qui décide de résister et de refuser :

- L'absence de démocratie dans le choix des politiques mises en œuvre, notamment en matière de santé et d'environnement et la primauté des intérêts financiers sur toute réflexion éthique
- L'instrumentalisation de la justice par les multinationales et par des politiques qui criminalisent pauvres, jeunes, sans papier, personnes dites en difficulté, syndicalistes et tout citoyen soucieux de tenir son rôle de citoyen.

**SOYONS NOMBREUX DEVANT LE TRIBUNAL CE JOUR LA**



**APPEL A LA MOBILISATION  
CONVOCATION EN CONCILIATION  
AU TRIBUNAL DU CHAMBON-FEUGEROLLES  
(SAISIE des rémunérations PAR LA SOCIETE LIMAGRAIN)  
LUNDI 11 Décembre 2006 à 9 Heures  
Tribunal d'Instance Rue Michelet 42500 Le Chambon Feugerolles**

Suite à la destruction de parcelles de maïs transgénique à Nonette, dans le Puy de Dôme par un groupe de 400 citoyens, 12 des 15 personnes interpellées ont été condamnées le 04 novembre 2005 par le Tribunal de Clermont-Ferrand à environ 17 000 euros de dommages et intérêts pour préjudice moral à verser à Méristem et Limagrain et un mois de prison avec sursis (3 ont été relaxés pour vice de forme)

*Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, par jugement du 4 mai 2006 a prononcé l'annulation des autorisations d'essais de cultures d'OGM médicamenteux menés dans le Puy-de-Dôme en 2005 par la société Meristem Therapeutics.*

Depuis, malgré diverses pressions, tous les 15 ont continué à refuser de payer. Les 15 ont pris collectivement la décision de continuer à résister.

Monique Burnichon l'une d'entre eux, est convoquée **le 11 décembre 2006 à 9 heures 30** au Tribunal du Chambon-Feugerolles dans le cadre d'une convocation en conciliation (**une demande de saisie de ses rémunérations** a été formée à son encontre par LIMAGRAIN SCA).

Nous appelons à la mobilisation tout citoyen, tout militant syndical, associatif, politique qui décide de résister et de refuser :

- L'absence de démocratie dans le choix des politiques mises en œuvre, notamment en matière de santé et d'environnement et la primauté des intérêts financiers sur toute réflexion éthique
- L'instrumentalisation de la justice par les multinationales et par des politiques qui criminalisent pauvres, jeunes, sans papier, personnes dites en difficulté, syndicalistes et tout citoyen soucieux de tenir son rôle de citoyen.

**SOYONS NOMBREUX DEVANT LE TRIBUNAL CE JOUR LA**